

Les élus se sont réunis le 28 février 2022 en séance ordinaire (27 votants) et le 28 mars 2022 en séance ordinaire (26 votants), parmi les points à l'ordre du jour :

- > Budget 2022
- > Projet ERBM
- > Parcelles mises à disposition au profit de la ferme des Vanneaux

1. Budget 2022

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire souhaite poursuivre une gestion prudente afin de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement et de permettre une politique d'investissements importante.

LES DONNÉES CLÉS DU BUDGET

• Structure de la gestion de la dette

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette s'établit à **720,90 € par habitant**.

Les annuités d'emprunt s'élèveront à 560 880,69 €, soit 92,17 € par habitant.

• Perspectives pour 2022

Les recettes de fonctionnement

La ville a perçu l'an dernier **1 846 100 € en impôts** (taxe d'habitation : 18,54 % ; taxe foncière : 39,09 % ; taxe foncière non bâti : 77,18 %).

En 2022, nous allons percevoir **1 166 937 € de dotations**.

Les dépenses de fonctionnement

Les charges de personnel devraient rester stables.

Cette année encore, l'objectif pour la ville sera de poursuivre la chasse au gaspillage sur les postes énergies en investissant, lorsque cela génère plus d'économie, sur de nouvelles technologies (photovoltaïque, géothermie, chaudière à condensation...).

La ville poursuivra sa contribution au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (SICAIE) et son action au conseil en énergie partagée.

La ville maintiendra les contributions versées aux associations sur les bases de calcul appliquées ces dernières années en étudiant au cas par cas les situations.

Ces versements resteront conditionnés au nombre d'adhérents habitant Roost-Warendin.

Les dépenses d'investissement

Plusieurs projets sont en cours de réalisation ou à l'étude :

- Construction d'une salle d'évolution sportive à l'école de Belleforière
- Construction d'une salle d'évolution sportive au groupe scolaire Roger Salengro
- Révision générale du PLU
- Réfection des berges du Clair des Tourelles
- Renouvellement des équipements des cuisines scolaires
- Maison de la petite enfance : remplacement du sol intérieur et pose de sol souple dans la cour, installation de jeux extérieurs
- Déploiement du contrôle d'accès sur différents bâtiments municipaux
- Projet d'implantation de panneaux photovoltaïques au tennis
- Bâtiment Enfance Jeunesse
- Démolition de maisons au 404, 416, 426 et 436 rue Jean Moulin ainsi que 147 rue Jules Guesde
- Cimetières : pose de nouveaux caveaux, cases de columbarium et création d'un 2^{ème} puits du souvenir
- Réfection de la voirie aux abords du nouveau cimetière
- Bibliothèque : remplacement des menuiseries à l'arrière du bâtiment
- Allées de l'ancien cimetière



Pose d'enrobé dans les allées de l'ancien cimetière



La salle d'évolution sportive de Belleforière sort de terre





Remplacement du sol souple de la maison de la petite enfance "Les Frimousses"



Réfection des berges au Clair des Tourelles



Début des travaux de la salle d'évolution sportive du groupe scolaire Roger Salengro



Projet de halles couvertes



Salle des mariages

Engagements pluriannuels :

- Travaux enfouissement rue Voltaire et réfection voirie
- Projet de halles couvertes
- Extension de la mairie
- Poursuite des mises aux normes pour l'accessibilité des personnes handicapées
- Rénovation de l'éclairage public
- Travaux d'entretien de la voirie
- Poursuite des acquisitions des habitats dégradés dans l'optique d'un renouvellement urbain



Intérieur de la salle des mariages

VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

Après délibération, le Conseil municipal adopte le budget primitif 2022 (dépenses et recettes) :

- Section de fonctionnement : 5 388 686,77 €
- Section d'investissement : 4 958 375,27 €

Grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, la part dédiée à l'investissement reste encore cette année importante pour continuer à développer notre ville.

**22 VOIX POUR 4 ABSTENTIONS
LORS DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2022**

2. Projet ERBM

La ville mène une étude sur l'Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM) sur le quartier de Belleforière. Après avoir réalisé un diagnostic et une stratégie de développement, la phase suivante consistait à définir et retenir les actions à mettre en œuvre sur le quartier.

Les fiches actions ont été présentées et débattues au Conseil municipal. L'ensemble des actions à mettre en œuvre a été entièrement approuvé.

Nous sommes maintenant dans l'attente des engagements de l'État pour le financement pour avancer sur ce projet.

**DÉBAT ACTÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022**

3. Parcelles mises à disposition au profit de la ferme des Vanneaux

La ville met à disposition des parcelles situées rue Masseret pour une surface totale de 12 787 m², à titre de prêt d'usage, au profit de la Ferme des Vanneaux pour permettre la culture de celles-ci. Cet engagement pris par la ville est à vocation sociale.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
LORS DE LA SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022**



Parcelles mises à disposition de la ferme des Vanneaux